

## LE CHANGEMENT, POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC, C'EST MAINTENANT !

Paris le 7 mai 2012

Le SNUEP-FSU se félicite du résultat du vote du peuple Français qui en choisissant François Hollande a fait le choix du changement. La défaite de N. Sarkozy sanctionne la politique néolibérale menée depuis plus de 10 ans au cours desquels cette politique a :

- laminé les services publics, particulièrement ceux de

l'éducation et de la santé

- méprisé les corps intermédiaires, en premier lieu les syndicats, le gouvernement passant systématiquement en force
- montré certaines personnes comme des boucs émissaires, incitant à la haine de l'Autre, personnes responsables de tous les maux, le gouvernement ne remettant jamais en question sa politique
- renvoyé toujours un peu plus de personnes dans la pauvreté et la précarité, tout en favorisant la caste dirigeante
- essayé de briser toutes les solidarités construites après la dernière guerre mondiale, pour promouvoir les rapports de force et la « loi de la jungle ».

L'Éducation nationale a payé le prix fort de cette politique régressive et aujourd'hui, le chantier est énorme pour reconstruire ce qui a été détruit : les inégalités scolaires se sont creusées, la déscolarisation et les sorties sans diplômes ont augmenté, les conditions de travail se sont fortement dégradées, la formation des enseignants a été démantelée.

**Pour l'enseignement professionnel public et laïque, il est urgent** que des mesures soient prises dès la rentrée 2012 no-

tamment pour maintenir l'offre de formation dans les lycées professionnels, améliorer les conditions d'accueil des lycéen-es et les conditions de travail de ses personnels, pour reconstruire la formation professionnelle initiale et continue des enseignants.

Le SNUEP-FSU demande ainsi que des décisions soient rapidement prises. Les électeurs et les électrices ne comprendraient pas que l'on puisse continuer cette politique.

**Au-delà du plan d'urgence pour la rentrée dans le 2<sup>nd</sup>, le SNUEP-FSU demande le vote d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation qui définisse clairement l'ambition et la priorité portée à l'Éducation Nationale afin de permettre la réussite de tous les jeunes.**

Sur ses bases revendicatives et celles des 5 priorités qu'il a définies, le SNUEP-FSU est prêt à engager dans les semaines et mois qui viennent des concertations avec le prochain gouvernement afin de participer activement à la reconstruction d'un projet éducatif ambitieux et particulièrement à la promotion de l'enseignement professionnel public.

Le secrétariat national

## Sommaire

- Le changement, pour l'enseignement professionnel public, c'est maintenant !
- Motion du BN :  
Maintenant, pour l'enseignement professionnel, le changement ? **P 2**
- Ultime provocation **P 5**
- Contingent Hors-Classe 2012 : enfin ! **P 6 & 7**
- Le SNUEP-FSU demande audience au ministre **P 8**
- Du côté des académies :  
motion au CA du LP La Floride de Marseille **P 6**
- Lu au BO **P 5 & 6**

## **MOTION DU BN : MAINTENANT, POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, LE CHANGEMENT ?**

### **L'alternance politique : une bouffée d'oxygène pour la France et pour l'Europe ?**

Après 5 années où N. Sarkozy a porté sans relâche une politique de stigmatisation des plus faibles, reprenant sans complexe les thèmes nauséabonds de l'extrême-droite, en tentant de détourner le peuple du constat de son retentissant échec, de celui des politiques ultralibérales qu'il a portées avec son gouverne-

ment UMP et au sein de l'Union Européenne qui nous ont conduit à cette crise profonde que nous subissons aujourd'hui. Le SNUEP-FSU se félicite du résultat du vote du peuple Français qui en choisissant François Hollande a fait le choix du changement. La défaite de N. Sarkozy sanctionne donc sa politique néolibérale qui avec la RGPP et les « réformes » mises en place dans la fonction publique a dangereusement aggravé toutes les inégalités en affaiblissant l'ensemble des services publics. Cette alternance devrait être une chance pour la France et pour l'Europe. Il faut maintenant que

le rejet de la politique menée par N. Sarkozy soit confirmée lors des élections législatives afin de permettre au nouveau gouvernement de mettre en place une politique juste et solidaire qui rende aux services publics la capacité d'être avant tout au service des plus fragiles.

Le nouveau gouvernement devra être à la hauteur des attentes nombreuses des Français-es. Le SNUEP-FSU demande ainsi que des décisions soient rapidement prises. Les électeurs et les électrices ne comprendraient pas que l'on puisse continuer dans la voie initiée par le Président déchu.

### **Reconstruction de l'Éducation nationale**

L'Éducation nationale a payé le prix fort de cette politique régressive et aujourd'hui, le chantier est énorme pour reconstruire ce qui a été détruit : les inégalités scolaires se sont creusées, la déscolarisation et les sorties sans diplômes ont augmenté, les conditions de travail se sont fortement dégradées, la formation des enseignant-es a été démantelée.

En particulier, l'autonomie des établissements dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle développe les inégalités territoriales de formation, elle est également source de toutes les dérives autoritaristes et clientélistes, notamment lorsqu'elle est associée à l'avancement au mérite. Le SNUEP-FSU revendique notamment un retour à des grilles horaires d'enseignement définies au niveau

national et une remise à plat de l'accompagnement personnalisé.

Pour l'enseignement professionnel public et laïque, il est urgent que des mesures soient prises dès la rentrée 2012 notamment, pour maintenir l'offre de formation dans les lycées professionnels, pour améliorer les conditions d'accueil des lycéen-nes et les conditions de travail de ses personnels, et reconstruire la formation initiale et continue des enseignant-es.

Au-delà des mesures d'urgence pour la rentrée, le SNUEP-FSU demande le vote d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation qui définisse clairement l'ambition et la priorité portées à l'Éducation nationale afin de permettre la réussite de tous les jeunes. Sur ses bases revendicatives et les 5 priorités qu'il a définies, le SNUEP-FSU est prêt à engager dans les semaines et

mois qui viennent des concertations avec la prochaine majorité afin de participer activement dans ce cadre au devenir et à la promotion de l'enseignement professionnel public.

### **Plan d'urgence et États généraux du 2<sup>nd</sup> degré.**

Le SNES a adopté le principe d'organiser à l'automne des États Généraux du 2<sup>nd</sup> Degré qui se veulent un outil de mobilisation pour peser à la fois sur la période de fin d'année scolaire (plan d'urgence) et sur le plan de programmation pluri annuel dont l'équipe de F. Hollande a annoncé la présentation en novembre / décembre 2012. Le SNUEP et le SNEP ont décidé de s'associer à la participation à l'ensemble des actions qui seront proposées dans ce cadre (cf. note Plan d'urgence et État généraux du second degré).

## **Politique régionale et décentralisation.**

Le SNUEP-FSU continuera à mener son action dans le cadre le plus unitaire possible pour s'opposer à la régionalisation de l'enseignement professionnel public. Il demande l'abrogation des lois « Cherpion » qui favorisent l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle sous statut scolaire

et qui remettent en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Le SNUEP-FSU rappelle son opposition ferme à l'apprentissage à 14 ans. Il continuera à dénoncer la mixité des parcours et des publics introduite dans la quasi-totalité des contrats d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage. Il demande la renégociation de l'ensemble de ces COM entre les régions et l'État sur une autre

base que la recherche d'un développement quantitatif de l'apprentissage. Ainsi, les objectifs chiffrés pour 2015 doivent être revus à la baisse et l'enseignement professionnel public doit redevenir dans toutes les régions le mode de formation professionnelle initiale prépondérant que l'État doit développer et améliorer afin de diminuer le taux de sorties sans qualification des jeunes.

## **Action spécifique sur les modalités d'évaluation dans la voie professionnelle**

M. Châtel a profité de la réforme du Bac Pro en 3 ans pour généraliser le Contrôle en Cours de Formation (CCF). Ainsi pour la première fois lors de la session 2012 du Bac Pro, quasiment toutes les disciplines seront évaluées en CCF. Le SNUEP-FSU a toujours

été très critique sur ce mode de certification et a d'ailleurs réaffirmé, lors de son dernier congrès en 2011, de manière très ferme son mandat d'un retour à un examen évalué en épreuves ponctuelles terminales. A défaut de réel bilan organisé par le ministère, le SNUEP-FSU considère qu'il est temps de faire un point sur la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation

dans la voie professionnelle.

C'est pourquoi en mai, il lance sa propre enquête qui sera envoyée à l'ensemble des syndiqué-es. Les réponses seront analysées et feront l'objet d'une communication rendue publique dans le cadre de la semaine d'action contre le CCF du 14 au 21 juin.

## **NON à la 3<sup>ème</sup> prépa pro**

Sans aucune concertation l'ancien Ministre de l'Éducation, Luc Châtel, a décidé de généraliser pour la rentrée 2012 la transformation des classes de 3<sup>ème</sup> DP6 en classe de 3<sup>ème</sup> prépa pro. Pour le SNUEP-FSU, cette généralisation n'apportera aucune amé-

lioration dans l'organisation des enseignements de ces classes. Bien au contraire, d'après les premières remontées, il est à craindre que les conditions d'enseignement vont encore plus se dégrader. Le SNUEP-FSU demande l'arrêt immédiat de cette généralisation et une réelle concertation sur le devenir des

classes de 3<sup>ème</sup> DP6 avec dans l'immédiat une amélioration significative des moyens d'enseignement alloués à ces classes (remise en place des dédoublements pour l'ensemble des heures de cours, mise en place de temps de concertation pour les équipes,...).

## **Bac Pro gestion administration**

Le baccalauréat professionnel Gestion Administration ne doit pas être mis en place en septembre 2012. Le référentiel d'activité professionnelle doit être

retravaillé afin de garantir une formation professionnelle de qualité. Les PLP ont été peu ou pas formés et ne sont pas prêts à sa mise en œuvre, les plateaux techniques ne pourront être fournis par les régions qu'en

2013. Pour toutes ces raisons le SNUEP-FSU demande un moratoire sur la mise en place de ce Bac Pro et l'ouverture de réelles discussions avec la profession sur le devenir des Bacs Pros « secrétariat » et « comptabilité ».

## **Formation en entreprise**

Le **SNUEP-FSU** revendique la mise en place rapide d'un groupe de travail ministériel

sur les PFMP. Le PFMP pose un certain nombre de problèmes (difficulté pour trouver un lieu de stage, inégalité voir discrimination...). Ce travail devrait per-

mettre un meilleur accueil de tous les élèves en entreprises et une mise en pratique dans l'entreprise plus efficace des compétences enseignées en LP.

## **Formation et recrutement des personnels de l'enseignement professionnel**

Pour le SNUEP-FSU, il est urgent de reconstituer le vivier des candidat-es aux CAPLP. Cela nécessite une structure type « IUFM », puisque aucun UFR de l'université ne correspond aux disciplines de concours. Il faut dès maintenant rouvrir les masters professionnels spécifiques ainsi que les préparations aux concours CAPLP qui ont été fermés l'année dernière. L'« École supérieure de la pédagogie et du professorat », dont parle Vincent Peillon, Conseiller du candidat François Hollande élu Président, devra éviter les nombreux écueils de la réforme de la masterisation. Le SNUEP-FSU estime nécessaire de remettre en place des écoles professionnelles afin d'y :

- développer la préprofessionnalisation
- pré-recruter, en réactivant les cycles préparatoires qui figurent toujours dans le statut des PLP (Pré-recrutement par concours)
- créer des masters spécifiques à l'enseignement en voie professionnelle et instaurer une carte des formations
- constituer des équipes de recherche, notamment pour la formation de formateurs
- établir des liens entre toutes les composantes de l'Université (IUT...) et avec les rectorats (inspection, établissements, STS...).

Cette structure devra posséder un budget propre et un caractère national lui permettant de délivrer des diplômes. Elle pourrait prendre la forme d'une école nationale supérieure à caractère

professionnel, d'une école externe sur le modèle des écoles d'ingénieurs ou encore de l'école intégrée actuelle assortie d'un décret.

**Le SNUEP-FSU demande que l'ensemble des personnels qui exerce en LP soit formés. Pour accompagner les équipes pédagogiques, nous demandons le recrutement de chefs de travaux formés et la révision de leurs missions.**

### **Précarité**

Il ne doit plus y avoir de recrutement de précaires. La précarité doit être résorbée par la mise en place d'un nouveau plan pluriannuel de titularisation des personnels précaires, devant faire l'objet d'une négociation entre le nouveau gouvernement et les organisations

## **NON à la transformation des GRETA en GIP**

Les organisations syndicales unanimes demandent un moratoire sur le projet de transformation des GRETA en Groupement d'Intérêt Public (GIP) et l'ouverture immédiate d'une véritable négociation qui doit passer par l'abandon du passage en GIP et l'arrêt du désengagement de l'État dans la Formation continue des adultes (FCA). Il faut que le ministère garantisse la viabilité des GRETA, préserve la cohérence du réseau et son appartenance au service public. Il faut qu'il admette enfin l'engagement et l'implication de l'ensemble des

personnels des GRETA depuis des années ; en reconnaissant leur métier, en garantissant l'emploi de tous les précaires et en leur donnant accès à la loi réduisant la précarité dans la Fonction publique, en préservant l'emploi des titulaires au sein des GRETA et en maintenant les missions des CFC personnels de rectorat chargés de la mise en œuvre de la politique académique au sein des GRETA

**Le SNUEP-FSU appelle à la réussite des Contre Assises Nationales de la Formation Continue des Adultes de l'Éducation nationale du jeudi 7 Juin 2012 à Paris.**

## Harcèlement sexuel au travail

Le conseil constitutionnel vient d'annuler la loi sur le harcèlement sexuel au travail votée il y a 20 ans aux motifs de flou juridique. C'est un coup dur pour toutes les femmes, premières victimes de harcèlement sexuel, et pour toutes les militant-es et les organisations qui se battent pour le droit des femmes. Le SNUEP-FSU exige qu'une nouvelle loi précise quant à la définition du délit de harcèlement sexuel soit votée le plus rapidement possible.

## Enfin, le SNUEP-FSU

**exige l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants-es**, décret publié en guise de cadeau d'adieu par Luc Châtel, au JO du 8 mai 2012 et revendiqué par ailleurs à ce que la circulaire de rentrée soit réécrite après consultation des organisations syndicales. Dès maintenant, le SNUEP-FSU demande à être reçu par le nouveau ministre de l'EN afin d'aborder l'ensemble

des dossiers qui sont liés à l'enseignement professionnel et notamment les plus urgents (Bac Pro 3 ans, maintien de l'offre de formation, 3<sup>ème</sup> prépa pro, CCF, formation des enseignants, évaluation des enseignants, abrogation des lois Cherpion,...).

**Le SNUEP-FSU reste vigilant quant aux réponses qu'apportera le gouvernement et se donnera les moyens de porter les revendications des personnels pour un enseignement professionnel public et laïque de qualité.**

Le bureau national réuni le 10 mai 2012

### **Bulletin officiel n°20 du 17 mai 2012**

- Actions éducatives - Prix national lycéen du cinéma 2012 - circulaire n° 2012-062 du 4-5-2012

### **Bulletin officiel n°19 du 10 mai 2012**

- Baccalauréat professionnel - Règlement d'examen et définition des épreuves de plusieurs spécialités : modification - arrêté du 30-3-2012
- CAP - « Conducteur d'installations de production » : création et modalités de délivrance - arrêté du 30-3-2012

### **Lu au BO**

#### **Bulletin officiel n°16 du 19 avril 2012**

- Propriété intellectuelle - Utilisation des livres, de la musique imprimée, des publications périodiques et des œuvres des arts visuels à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche - protocole d'accord du 1-2-2012
- Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis - Création - arrêté du 16-2-2012
- Traitement automatisé de données - Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la consultation du livret personnel de compétences des élèves des établissements publics du second degré - arrêté du 27-2-2012 - J.O. du 23-3-2012
- Personnels - Séjours professionnels à l'étranger - Programme « Jules Verne » pour l'année scolaire 2012- 2013 - circulaire n° 2012-060 du 12-4-2012
- CHSCTMEN - Travaux et avis - réunion du 9-2-2012

## **ÉVALUATION**

## **ULTIME PROVOCATION**

Communiqué de presse du mercredi 9 Mai 2012

*La publication du décret sur l'évaluation des personnels d'enseignements, d'éducation et d'orientation au Journal Officiel du 8 mai 2012, après l'élection présidentielle, constitue une dernière provocation du gouvernement sortant. En publiant ce texte refusé par l'ensemble des organisations syndicales, le gouvernement sortant ne fait que confirmer l'esprit qui a présidé tout au long de la mandature au fonctionnement du dialogue social.*

*Nous prenons acte de l'expression publique de l'équipe de François Hollande confirmant clairement sa décision d'abroger rapidement le décret afin que puissent s'ouvrir des discussions sur l'évaluation des enseignants, Co-psy et CPE sur d'autres bases et dans le respect du dialogue social.*

## DU CÔTÉ DES ACADÉMIES : MOTION AU CA DU LP LA FLORIDE DE MARSEILLE

Le 7 Mai, le ministre Chatel a promulgué le décret sur les carrières et l'évaluation des enseignants, massivement rejeté par les enseignants. M. Peillon (représentant du président chargé des questions scolaires) a indiqué qu'il allait abroger ce décret. Nous nous en féliciterons. Nous prenons acte des déclarations du nouveau président critiquant « la multiplication des dispositifs dérogatoires (ECLAIR, RES ...) qui démantèlent l'éducation nationale.

Depuis la mise en place du dispositif ECLAIR le rejet des personnels est massif et quasi-unanime. En conséquence nous réaffirmons notre exigence que le dispositif ECLAIR, qui a anticipé le décret Chatel, soit lui aussi immédiatement abrogé.

Aujourd'hui, les personnels réunis en HIS se prononcent contre la nouvelle prime ECLAIR qui doit remplacer, à terme, la NBI (bonification indiciaire intégrée au salaire permettant une comptabilisation dans le calcul de la pension) pour les personnels de notre établissement.

De plus, nous sommes choqués que les collègues en poste depuis septembre, se soient vu brutalement retirer la NBI en janvier, avec une demande rétroactive de remboursement.

Cette prime comporte une part fixe, nettement inférieure à la NBI pour les personnels enseignants et d'éducation, supérieure de seulement quelques dizaines d'euros pour

les personnels santé-sociaux et administratifs, ainsi qu'une part modulable.

Outre le caractère aléatoire de l'attribution de cette part modulable, **NOUVELLE ATTAQUE CONTRE NOTRE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT**. Nous sommes fondamentalement opposés à toute différenciation et individualisation des salaires entre collègues aux missions et obligations de service similaires. L'égalité de traitement doit rester la règle alors que les possibilités de prise en compte de tâches particulières existent déjà (HSE, décharges de service...).

Nous constatons que l'attribution de la part modulable se fait à partir de l'exercice de nouvelles missions, à la nature indéterminée, en dehors du temps de service des personnels. Nous rappelons que pour nous la mission principale d'un établissement scolaire reste de dispenser un enseignement de qualité ce qui n'est pas compatible avec un alourdissement de la charge de travail des personnels, notamment enseignants, avec des tâches et missions ne relevant pas de leur travail.

Au final, pour nous, cette prime n'est qu'un outil supplémentaire de division des équipes illustrant encore une fois, la dérive managériale induite par le programme ECLAIR qui permet notamment aux chefs d'établissements de participer au recrutement des personnels.

### En conséquence, nous demandons :

- le retrait pur et simple du dispositif ECLAIR
- le maintien intégral de notre statut

soient réservées exclusivement aux plus anciens, ce qui permettra d'augmenter le nombre de promotions dans les années à venir. Rappel : plus le collègue entre jeune dans la HC et plus longtemps il bloque une promotion à la HC pour un-e autre collègue.

Le SNUEP-FSU réclame qu'il soit mis fin au classement au mérite, que seule l'ancienneté acquise compte et non pas les avis d'évaluateurs masqués derrière leurs écrans d'ordinateur. À ce titre, le SNUEP-FSU demande une réelle transparence des avis, qu'ils soient donnés et discutés lors des campagnes de notation.

Pour aller plus loin le SNUEP-FSU revendique une réelle revalorisation l'intégration de la HC dans la classe normale, un avancement identique pour tous (Grand Choix), ce qui permettrait de déconnecter l'avancement de la pratique pédagogique..

- le maintien de la NBI pour les personnels en poste avant le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et le rétablissement de la NBI pour tous les personnels en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011

### Lu au BO Bulletin officiel n°18 du 3 mai 2012

- Brevet d'études professionnelles - « Métiers des services administratifs » : modification - arrêté du 30-3-2012
- Brevet d'études professionnelles - « Logistique et transport » : modification - arrêté du 30-3-2012
- Appel à candidature - Recrutement d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale - avis du 24-4-2012
- Vacances de postes - Conseillers en formation continue - rentrée scolaire 2012 - avis du 6-4-2012

### Nos mandats :

Pour le SNUEP-FSU une véritable revalorisation doit passer par la mise à plat des grilles de rémunérations et des rythmes d'avancement pour arriver à :

- une entrée dans le métier à l'indice 540 soit 2500 € brut au 1/07/10 ;
- la création d'un échelon supplémentaire à l'indice terminal 963, soit un salaire brut de 4436,78 € ;
- un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous : le 8<sup>ème</sup> échelon en 9 ans à l'indice 804 -indice supérieur à celui actuel du 7<sup>ème</sup> de la Hors Classe - ce qui représente ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué ;
- la rétribution de l'heure supplémentaire obligatoire en fonction de l'indice de l'enseignant et majorée de 25 % ;
- l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire ;
- le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

## CONTINGENT HORS-CLASSE 2012 : ENFIN !

Dans un contexte de blocage des salaires depuis plus de 2 ans le ministère donne enfin les chiffres du contingent des promotions à la Hors Classe 2012. Cette année reste dans un ratio promu/promouvable identique à celui des 3 dernières années, ce qui conduit donc à la promotion de 2419 PLP et 369 CPE (voir tableau P7).

Le SNUEP-FSU constate que cette année encore trop de collègues seront exclus de cette promotion bien qu'ayant une ancienneté suffisante dans le 11<sup>ème</sup> échelon. Cette situation est inacceptable. Elle est due à l'application de circulaires rectorales favorisant le mérite, avec les avis de chefs d'établissement et d'inspecteurs.

Le SNUEP-FSU dénonce cette situation et demande que les promotions à la HC

## CONTINGENT HORS-CLASSE 2012

	Contingent HC PLP 2012	Contingent HC CPE 2012
<b>Promouvable</b>	<b>34 554</b>	<b>7 379</b>
<b>Contingent total</b>	<b>2 419</b>	<b>369</b>
<b>Ratio pro/pro</b>	<b>7%</b>	<b>5%</b>
<b>AIX-MARSEILLE</b>	99	18
<b>AMIENS</b>	83	10
<b>BESANCON</b>	52	8
<b>BORDEAUX</b>	126	19
<b>CAEN</b>	62	9
<b>CLERMONT-FERRAND</b>	51	9
<b>CORSE</b>	11	2
<b>CRETEIL</b>	119	20
<b>DIJON</b>	55	9
<b>GRENOBLE</b>	101	17
<b>GUADELOUPE</b>	29	3
<b>GUYANE</b>	12	2
<b>LILLE</b>	201	23
<b>LIMOGES</b>	32	6
<b>LYON</b>	100	17
<b>MARTINIQUE</b>	31	3
<b>MAYOTTE</b>	14	
<b>MONTPELLIER</b>	96	15
<b>NANCY-METZ</b>	105	13
<b>NANTES</b>	103	16
<b>NLE CALEDONIE</b>	11	
<b>NICE</b>	64	11
<b>ORLEANS-TOURS</b>	75	13
<b>PARIS</b>	63	12
<b>POITIERS</b>	68	10
<b>REIMS</b>	52	8
<b>RENNES</b>	92	14
<b>REUNION</b>	64	7
<b>ROUEN</b>	74	11
<b>STRASBOURG</b>	75	10
<b>TOULOUSE</b>	109	19
<b>VERSAILLES</b>	146	25
<b>Hors académie</b>	44	10
<b>Total</b>	<b>2 419</b>	<b>369</b>

Paris le 16 mai

Monsieur le Ministre,

Durant 5 ans l'enseignement professionnel a été mis à mal, déstructuré, fortement affaibli au profit de l'apprentissage et ses personnels méprisés. L'ancien gouvernement affichait l'objectif de 800 000 à 1 000 000 contrats d'alternance d'ici 2015, en convergence avec les régions pour un développement important de l'apprentissage. La circulaire de rentrée 2012 rend obligatoire l'alternance lors des dernières années de préparation au Bac Pro et au CAP. Il est important pour nous que cette circulaire soit réécrite et de voir abroger rapidement les lois « Cherpion » qui remettent en cause la scolarité obligatoire, permettent le développement l'apprentissage dès 14 ans et créent une inégalité de traitement entre ces différentes modes de formation professionnelle initiale.

Parallèlement, la mise en place de la généralisation du Bac Pro en 3 ans a eu pour conséquence une diminution sans précédent des jeunes lycéennes et lycéens professionnels : 33 000 élèves de moins pour la rentrée 2012 soit 6 % de son effectif total. Alors que le taux de scolarisation des 15-19 ans est en baisse - contrairement au nombre de décrocheurs -, ces choix éducatifs nous paraissent dangereux pour la formation des jeunes et pour le service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Ainsi, pour la rentrée 2012, 3500 postes sont encore supprimés dans les LP et SEP dégradant encore davantage l'offre de formation sous statut scolaire, les conditions de travail des enseignant-es ainsi que les conditions d'accueil et d'études des jeunes empruntant cette voie.

Nous attirons aussi votre attention sur la formation des PLP. De nombreux problèmes liés à la masterisation n'ont pas été anticipés. Aujourd'hui, il faut donc prendre des mesures urgentes afin de sauver la formation initiale des PLP et garantir la préparation effective à l'ensemble des concours CAPLP ouverts. Sans quoi, très rapidement il n'y aura plus de candidat-es pour passer ces concours.

Voici quelques dossiers urgents auxquels il faut ajouter : l'extension des CCF dévalorisant les diplômes, la généralisation des classes de 3<sup>ème</sup> prépa pro, la mise en place des nouveaux Bac Pro AG ou encore Pilotage de Ligne de Production, la circulaire sur l'évaluation des enseignant-es parue au JO du 8 mai dernier, le plan de titularisation et le reclassement des non-titulaires (très nombreux dans l'enseignement professionnel), l'évolution de carrière, les mutations dérégulées par tous les mouvements spécifiques... Dès la rentrée 2012, des signes forts doivent être donnés aux personnels qui attendent beaucoup du changement promis par le président de la république. Une réelle rénovation et promotion de l'enseignement professionnel public et laïque sous statut scolaire est encore à mettre en œuvre. Le SNUEP-FSU est prêt à travailler avec le ministère pour participer à cette tâche.

Nous vous demandons de bien vouloir nous accorder une audience afin de commencer à reconstruire avec vous un service public de la formation initiale de qualité, plus efficace et plus juste, orienté vers la réussite de tous les jeunes